

29.11.2016 – 14:00 Uhr

**auto-suisse : Les valeurs limites de CO2 pour les utilitaires légers manquent leur but***Berne (ots) -*

L'association d'importateurs suisses d'automobiles auto-suisse rejette l'introduction de valeurs limites de CO2 pour les utilitaires légers et les tracteurs à sellette légers. C'est ce qu'elle déclare dans sa réponse à la consultation sur la politique climatique de la Confédération après 2020, qu'elle a déposée ce mardi. La valeur limite de 147 grammes de CO2 par kilomètre doit être reprise de l'Union européenne bien que les définitions de la catégorie de véhicules en question ne coïncident pas. L'introduction en Suisse engendrerait une augmentation des prix des véhicules, qui pèserait en effet sur les entreprises locales. Ainsi, l'importation de camionnettes sans sanction deviendrait encore plus intéressante. Pour ce qui est des dispositions pour les voitures de tourisme, auto-suisse demande une prise en compte échelonnée de la part de la flotte.

En raison des réglementations relatives à la RPLP, les camionnettes sont populaires comme véhicules de transport dans la mesure où leur utilisation est possible et judicieuse. Des moteurs Diesel efficaces font déjà partie de leur équipement standard, et l'offre ne comprend guère de propulsions alternatives. Pour des raisons de poids - les batteries et les systèmes à gaz se répercutent sur le poids utile -, une hausse sensible de l'offre est peu probable. Des sanctions de CO2 élevées conduiraient uniquement à un prix supérieur des véhicules, et ce au détriment des entreprises suisses. Cela pourrait également rendre plus intéressant d'importer ces véhicules sans sanction après six mois d'immatriculation à l'étranger, ce qui ne profiterait ni à la Suisse ni au climat.

A cela s'ajoute que la définition suisse des véhicules concernés ne correspond pas à celle de l'UE. La reprise de la valeur cible de CO2 de l'UE présupposerait en principe une catégorisation technique identique des véhicules. «Malheureusement, cela n'est pas le cas», explique François Launaz, Président d'auto-suisse. «La catégorie des 'véhicules utilitaires légers' introduite dans l'UE n'existe pas en Suisse. Or, personne ne produira des camionnettes exprès pour notre pays; c'est précisément pourquoi une définition exacte des véhicules concernés serait d'autant plus importante en Suisse.» Il serait en outre impossible d'atteindre l'objectif en 2020, poursuit Launaz, vu qu'en raison de la réglementation de la RPLP et de l'interdiction de circuler la nuit pour les poids lourds, les camionnettes sur les routes suisses sont généralement plus lourdes et émettent dès lors plus de CO2.

Mettons fin à l'action solitaire de la Suisse

auto-suisse a également pris position au sujet des dispositions pour les voitures de tourisme. On ne conteste pas l'objectif de 95g CO2/km à partir de 2020. Toutefois, la Suisse veut de nouveau atteindre cette valeur pour elle-même, sans association à la moyenne de l'UE. Vu la situation particulière de notre marché avec un pouvoir d'achat élevé et le plus haut pourcentage (plus de 40 %) de véhicules 4x4, la Suisse aura toutefois besoin de quelques années de plus pour atteindre ce niveau. «De surcroît, nous bénéficions d'un soutien nettement inférieur par rapport à de nombreux pays de l'UE en ce qui concerne l'introduction de l'électromobilité», ajoute François Launaz. «C'est également pour cette raison que nous défendons à nouveau une augmentation échelonnée de la part de flotte prise en compte par importateur, à l'instar de l'introduction par étapes réussie de la valeur limite actuelle de 130 grammes.» A l'aide de ce mécanisme dit «phasing-in», la Suisse pourrait adapter sa démarche à la méthode de l'UE sans abandonner l'objectif fondamental, explique Launaz.

Pour l'avenir et pour le prochain niveau des valeurs limites de CO2 pour voitures de tourisme, camionnettes et tracteurs à sellette légers, auto-suisse souhaite éviter une action solitaire de la Suisse. L'association revendique dès lors qu'à partir de l'implémentation des prochaines valeurs limites de CO2, qui entrera probablement en vigueur dès 2025, la Suisse associe ses valeurs à la moyenne de l'Union européenne comme le font les non-membres de l'UE que sont la Norvège et l'Islande.

Contact:

François Launaz, Président  
T 079 408 72 77  
f.launaz@auto-schweiz.ch

Weitere Auskünfte auf Deutsch:

Andreas Burgener, Direktor  
T 079 474 21 04  
a.burgener@auto-schweiz.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003597/100796274> abgerufen werden.